

# Janusz Korczak (1878-1942), pionnier des droits de l'enfant

---

*Présentation de la démarche pédagogique de Korczak et des dispositifs éducatifs innovants de ses deux orphelinats pilotes, par Bernard Lathuillère*

**J**anusz Korczak est aujourd'hui reconnu comme l'un des précurseurs de la pensée, de l'affirmation et de la mise en œuvre effective des droits de l'enfant. Cette réputation est fondée non pas sur des écrits ou des déclarations, mais sur une démarche scientifique basée sur une observation clinique de l'enfant, un engagement militant au service de tous les enfants, une recherche constante de tout ce qui pouvait aider à construire un être humain libre et indépendant, et une implication personnelle exemplaire dans le contexte d'un pays avide de liberté et de démocratie qui connût quatre guerres jusqu'au choc frontal avec le nazisme<sup>i</sup>.

L'innovation majeure de Janusz Korczak, qui caractérise son action, tient au fait que les droits de l'enfant qu'il réclamait dès 1899 et qu'il a institué avec succès dans ses institutions pendant 30 ans n'étaient pas seulement les droits élémentaires de protection de l'enfant mais aussi les droits positifs de l'enfant, ces « droits à » reconnus en 1989 dans les articles 12 à 17 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) en tant que Droits d'expression et de participation.

Pour expliquer, définir et défendre les droits des enfants, Korczak n'utilisait pas une argumentation juridique. Il s'employait plutôt à décliner au quotidien toutes les situations où les adultes et la société manquaient de respect aux enfants et pour y remédier. En questionnant le regard des adultes sur les enfants et leur rapport à leur propre enfance, il posait les jalons d'une évolution des mentalités et d'un véritable changement de posture vis-à-vis des enfants. Il appelait en même temps à une refonte complète de l'éducation qui prendrait en compte le respect des droits de l'enfant. Et il a consacré son œuvre, et sa vie, à montrer que c'était possible.

## Les fondements de son action éducative

Celle-ci s'inscrit d'abord dans la mouvance des idées progressistes qui traversaient les États-Unis et l'Europe au début du siècle et dans la lignée des théoriciens et praticiens de la pédagogie active, aux côtés de Pestalozzi, Tolstoï, Decroly ou Freinet.

En 1912, devenir éducateur signifie pour Korczak qu'il renonce à la médecine, qu'il exerce depuis sept ans, et à une carrière confortable. S'il le fait, c'est parce qu'il va pouvoir mettre enfin en pratique ses idées révolutionnaires sur le plan de l'éducation et qu'il estime qu'il est temps pour lui de devenir l'éducateur responsable que son père n'avait pas été.

Par ailleurs, le constat qu'il fait est alarmant : les adultes continuant d'ignorer ou de mépriser les enfants en général, aucune institution ne leur est adaptée. L'école et la famille sont des milieux plutôt hostiles et les orphelinats sont des cloaques. Dans un tel monde, il est impossible d'être heureux. Pour un être humain, s'y adapter revient à perdre sa dignité et ses qualités. Du côté des adultes ce n'est pas mieux : sur le plan scientifique on ne connaît encore pas grand-chose à l'enfant. Même les projets révolutionnaires oublient l'enfant, avait-il pu tristement conclure de ses discussions avec les partisans de la lutte armée<sup>ii</sup>.

Dans ces conditions, Korczak se donne alors comme objectif de rechercher le bonheur des enfants des rues. Pour leur redonner confiance en eux, il invente une forme d'organisation collective qu'ils pourront s'approprier suffisamment pour se sentir dans un monde bien à eux, à leur portée, désirable. Le cadre sera celui d'une communauté éducative de façon à favoriser

le bon développement de l'enfant et son autonomisation, tant sur le plan social qu'individuel tout en lui permettant de vivre pleinement ce temps privilégié de l'enfance.

Maria Falska<sup>iii</sup> présente leur projet pédagogique en ces termes :

- « Traiter les enfants comme des êtres conscients de leurs besoins, capables de comprendre la nécessité de respecter des limites, de se soumettre à la loi et d'accepter des renoncements dans l'intérêt collectif. »
- « Chercher une voie moyenne entre la contrainte et le laisser-aller, et par conséquent opter pour la concertation, le contrat, l'entente, en tant que pierre angulaire d'une organisation qui se met en place progressivement, avec leur participation. Faire en sorte que les enfants apprécient leur séjour, pour leur donner envie de progresser. »
- « Avancer avec prudence, progressivement, sans attendre des résultats rapides. Observer attentivement tous les détails de la vie quotidienne et se garder de toutes illusions et de toutes certitudes sur les enfants. »

En rupture complète avec le passé, son nouvel établissement devait être un laboratoire d'idée et si possible servir d'exemple. Pourquoi dès lors, ne pas en faire une vraie RÉPUBLIQUE D'ENFANTS qui serait à la fois une utopie mais aussi une réalité quotidienne ? C'est ainsi que tout naturellement, en même temps qu'il en dessine les plans, Janusz Korczak jette les fondations d'un projet radicalement nouveau et ambitieux, caractérisé par :

- La défense et le respect des droits actifs et passifs de l'enfant ;
- La pratique de l'autogestion la plus large possible avec des enfants ;
- L'éducation par le travail impliquant les enfants dans la vie collective ;
- L'éducation à la citoyenneté.

En revendiquant une démarche d'amour et de respect des enfants, Korczak a clairement comme objectif une transformation du champ social. La réforme de l'éducation dans laquelle il s'engage implique une réforme du statut de l'enfant **sur des bases constitutionnelles**. Loin des déclarations de bonnes intentions ou des actions « humanitaires », c'est l'inscription dans la loi qui sera garante du respect des jeunes et non plus l'arbitraire ou la subjectivité du maître, de l'éducateur ou du directeur.

## Les deux orphelinats pilotes

Janusz Korczak a créé successivement deux établissements destinés chacun à accueillir une centaine d'enfants de sept à quatorze ans.

Le premier, ouvert en 1912 a été appelé « La Maison des orphelins » (« Dom Sierot »). Financé par des œuvres philanthropiques, il était destiné aux enfants juifs issus des quartiers les plus déshérités de la ville. Il était codirigé par Stefa Wilczynska. C'est cet orphelinat, avec Stefa, Korczak, leur équipe et les enfants de l'époque qui a été déporté dans le ghetto de Varsovie en 1939 puis au camp d'extermination de Treblinka en 1942.

Le second, appelé « Notre Maison » (« Nasz Dom »), a été ouvert en 1919 à la fin de la première guerre mondiale pour prendre en charge les orphelins de guerre des familles d'ouvriers polonais, généralement de religion catholique. Il était dirigé par Maria Falska dont le livre, traduit mais encore inédit en français<sup>iv</sup>, décrivant les huit premières années de fonctionnement est une mine de renseignements et de témoignages sur la pédagogie Korczak.

Dans les deux cas, les bénéficiaires étaient des enfants pauvres souvent déjà livrés à eux-mêmes, orphelins de père ou de mère, que la famille trop misérable préférait « mettre » à l'orphelinat. Écoutons ce qu'en disait Joseph Arnon, un ancien éducateur de Korczak : « Ces

*enfants vivaient en état de constante frustration et refusaient les règles primordiales de la société dans laquelle ils vivaient. En général, ils se montraient allergiques à toute forme d'autorité et n'avaient plus confiance dans le monde des adultes. Ils apportaient avec eux d'immenses craintes et angoisses et une méfiance systématique »<sup>v</sup>. La plupart présentaient des troubles du comportement, certains étaient malades, d'autres handicapés.*

Dans les deux établissements, la vie collective est tout entière organisée de façon démocratique et égalitaire. La citoyenneté est à l'honneur. Le travail et le partage des corvées sont valorisés. La loi est la même pour tous, du directeur au plus jeune enfant et il existe une justice rapide et efficace. Les punitions et les récompenses, la plupart symboliques, sont cogérées, de même que toutes les décisions concernant la vie de l'établissement. Tous les enfants ont accès à des possibilités permanentes d'autoévaluation et d'auto-éducation. Et enfin il existe une cogestion permanente de l'évolution des règles.

Toujours à l'écoute des besoins individuels et collectifs des enfants, observant les dysfonctionnements, Korczak, Falska et Wilczynska s'ingéniaient en permanence à inventer des réponses originales, pragmatiques et consensuelles à des problèmes précis. Ils le faisaient toujours avec humour et en tenant compte de leurs limites personnelles pour aider les enfants à progresser au sein d'une communauté éducative vivante où chacun pouvait réellement s'investir.

Il est notoire que s'ils ont clairement instauré et développé partout où c'était possible l'autogestion<sup>vi</sup> avec les enfants, ils n'ont jamais tenté d'appliquer aucune méthode préconçue. Josef Arnon disait : *« L'autogestion assumée par les enfants n'impliquait ni désordre ni loi du plus fort. Mais était au contraire, un moyen d'éducation : pas d'obéissance aveugle à des lois incomprises des enfants mais au contraire un apprentissage du respect mutuel. Cette méthode pédagogique prouve que quand on pose des buts concrets qui correspondent aux besoins de l'individu et de la société, que quand les enfants ont leur mot à dire pour la réalisation, on assiste à la formation d'un corps collectif cohérent. »<sup>vii</sup>*

Grâce à ce système, continue Arnon, dans lequel enfants et éducateurs se trouvaient à égalité de droit, il était possible de défendre des valeurs et de formuler des exigences communes, en les obtenant par des voies connues et respectées de tous.

*« Tout le système visait à encourager la différenciation et à donner à chaque enfant les soins spécifiques qu'il exigeait. Korczak pensait que l'on pouvait y parvenir par une interaction de tous les enfants et avec l'aide de jeunes éducateurs imprégnés d'ethos pédagogique. Ces éducateurs étaient des étudiants qui vivaient dans l'orphelinat, mêlés aux enfants. »*

Précisons aussi que Janusz Korczak tenait à ce que les enfants respectent les adultes, quels que soient leurs sentiments et les circonstances, et d'autre part que toute cette organisation reposait sur un fort niveau d'implication de l'équipe éducative. L'œuvre de Korczak n'aurait pas été possible sans Stefa et Maryna, et sans leurs efforts particuliers et constants à tous les trois pour recruter les éducateurs et leur assurer une formation de grande qualité.

Tout en s'investissant dans ses deux orphelinats pilotes, Korczak développait une inépuisable action de communication de ses idées, dans ses articles, dans ses livres, à la radio, et dans son activité de formation. Il enseignait la pédagogie aux éducateurs spécialisés, aux éducateurs de jeunes enfants, à l'Université de Varsovie ou encore au fameux cours Studium créé en 1925 par Helena Radlinska, la sœur de Ludwik Rajchman (le fondateur de l'OMS et de l'UNICEF, son contemporain, médecin comme lui), qui, avec les meilleurs enseignants, offrait une formation permanente poussée et très prisée aux professionnels de tous les métiers et de tous horizons, et dont la notoriété a véritablement fondé la pédagogie sociale en Pologne<sup>viii</sup>.

## Les dispositifs éducatifs

Le « système » pédagogique de Korczak s'appuyait sur les dispositifs éducatifs mis en place progressivement dans les deux établissements. Leur « catalogue » est impressionnant (on en compte plus de quarante), mais il est établi que pour les enfants concernés, tout cela était limpide (ce qui ne veut pas dire facile) et tout atteste qu'ils s'y investissaient très facilement.

Parmi les dispositifs régissant l'organisation institutionnelle, le conseil pédagogique était la seule instance constituée uniquement d'adultes. Immédiatement en dessous venait le Parlement appelé aussi Conseil d'autogestion, qui dispose d'un budget, puis on trouvait le Conseil juridique qui faisait évoluer les lois internes et le Tribunal des enfants. Et enfin, le journal interne, et la réunion générale hebdomadaire, moment de régulation.

Les autres dispositifs structuraient l'organisation collective (les qualifications citoyennes, les réunions débats, le tableau d'affichage), l'organisation du travail (1 unité de travail récompensait 1/2 heure par enfant/jour), l'évolution personnelle (l'autoévaluation, le plébiscite, le tutorat) ou enfin visaient à favoriser l'évolution sociale (la boîte aux lettres, les paris, le droit de se bagarrer, les cartes souvenirs).

On pourrait distinguer dans cette liste les éléments constitutifs de l'autogestion et de l'expérimentation de la démocratie directe (tel le plébiscite). On pourrait essayer aussi d'étudier transversalement ceux qui avaient clairement une visée prophylactique (préventive), tel que le droit de se bagarrer, ou thérapeutique, tels les paris, selon la division utilisée par Arnon.

Mais on ne peut terminer cette évocation sans souligner au moins sa méthode de gestion des conflits et le Parlement des enfants.

### **Le tribunal des enfants**

La colonne vertébrale du fonctionnement des orphelinats était l'organisation de la justice. Selon Arnon, Korczak pensait que tous les enfants pourraient profiter de ce dispositif étudié pour les enfants les plus difficiles.

Son tribunal fonctionnait sur le modèle des tribunaux de pairs. Ces tribunaux étaient courants en Pologne à l'époque et ils étaient bien acceptés par la société. Korczak a eu l'idée d'adapter ce dispositif à ses orphelinats et d'en faire un outil pédagogique tout en instituant une pratique très évoluée des droits de l'enfant.

Le fonctionnement du tribunal des enfants était très simple. Il se composait de cinq juges âgés de 12 à 14 ans dont les noms étaient tirés au sort parmi les enfants qui n'avaient eu aucune affaire dans la semaine précédente. Un éducateur participait au tribunal comme secrétaire mais il ne disposait pas de droit de vote. Il annonçait les affaires à juger, il lisait à la Cour les dépositions des plaignants et des témoins par lui recueillis sur son registre et il notait les verdicts délivrés par les juges. Le samedi matin, lors de la réunion générale, le docteur Korczak ou Stefa lisait à voix haute le journal qui contenait le compte rendu de tous les événements de la semaine et les verdicts du tribunal. Les enfants pouvaient avoir eu plusieurs affaires dans la semaine et l'énoncé des sanctions n'allait pas sans pleurs. Il s'agissait d'un temps fort de leur vie collective.

L'expérience a montré qu'une cinquantaine d'affaires étaient déposées en moyenne par semaine pour la centaine d'enfants vivant dans chaque orphelinat. La grande force du tribunal était que toutes les affaires pouvaient être jugées en une heure ou deux. Quand il y en avait davantage – des témoignages ont rapporté que leur nombre pouvait atteindre 200 à 300 par semaine dans les périodes où l'établissement allait mal, on élisait autant de Cours de justice que nécessaire. Ainsi pour traiter 300 conflits, il suffisait de six Cours pour que Justice soit rendue à tous. En période de crise, un tel dispositif lui semblait si irremplaçable que Korczak écrivit en 1919 qu'aucune école ou établissement accueillant des enfants ne saurait s'en passer d'ici à cinquante ans...

## Le Parlement des enfants

Accueillir et encadrer les enfants de façon républicaine, leur rendre justice et leur apprendre à gérer leurs conflits c'était déjà beaucoup, surtout à l'époque. Les deux établissements marchaient bien, l'ambiance y était joyeuse. Il devenait possible d'aller plus loin encore et d'amener les plus grands à s'impliquer aussi dans la gestion collective de l'établissement.

Cette nouvelle institution a été appelée *Parlement* dans le premier orphelinat (Dom Sierot) et *Conseil d'autogestion* dans le second (Nasz Dom) et elle a été respectivement mise en place dans les deux établissements **en 1919 et en 1921**, dans chaque cas après que les autres dispositifs cogérés aient fait leurs preuves et non sans avoir essuyé un premier échec (raconté dans *Comment aimer un enfant*).

Les représentants des enfants approuvaient ou rejetaient les nouvelles lois et fixaient les dates des jours de fête. Le parlement avait un regard sur toute la vie de l'établissement sur le plan des activités ludiques, sportives ou culturelles. Constitué de 10 députés enfants élus (20 à Nasz Dom), il se réunissait une fois par semaine. Un seul adulte était nécessaire : le président-secrétaire-éducateur qui représentait l'équipe éducative et le conseil pédagogique. Siéger au parlement représentait une responsabilité importante pour les enfants. Les décisions étaient votées avec les cartes plébiscitaires (plus, moins ou zéro) et à bulletins secrets dans les cas importants. Pour se faire aider dans sa tâche ou pour les problèmes trop compliqués, le parlement nommait des commissions : commission de vérification de la propreté des casiers, commission chargée des livres scolaires, commission du budget, etc.

## Conclusion

Si le statut de l'enfant a heureusement évolué dans les pays modernes, on est loin encore d'en voir la traduction institutionnelle dans les établissements publics et privés<sup>ix</sup>. Son combat pour le respect de l'enfant est loin d'être achevé, et c'est pourquoi le legs de Janusz Korczak, tout en nous plongeant dans le passé et au cœur de la culture européenne, nous invite en même temps à nous projeter dans l'avenir<sup>x</sup>.

On fera attention toutefois à garder la distance et l'esprit critique nécessaires pour ne pas chercher à appliquer des méthodes qu'il s'interdisait formellement de proposer. L'essentiel est sans doute d'écouter ce qu'il nous dit, loin de toute idéologie et avec le langage du cœur. Et pour cela, plutôt que de lire sur lui il vaudrait beaucoup mieux lire ses ouvrages.

<sup>i</sup> Les Polonais ont durement lutté pour recouvrer leur indépendance, tout au long de la partition de la Pologne entre les trois grandes puissances qui l'entouraient, qui a duré 130 ans. De son temps, Korczak fut mobilisé dans trois guerres comme médecin militaire : 1905 (guerre Russo-Japonaise), 1914-1918, 1919 (Russo-Polonaise), et il s'impliqua lui-même dans la quatrième, à partir de l'invasion allemande en 1939 (à la radio, puis dans le ghetto).

<sup>ii</sup> Sur les rapports de Korczak avec le communisme, on peut se reporter à la biographie de Betty Jean Lifton : *Janusz Korczak Le roi des enfants*, Éd. Laffont 1989, p. 48, 65 et 191-193

<sup>iii</sup> Falska Maria, « *Nasz Dom* » *szkic informacyjny*, 1928, traduit du polonais par Jacek Rzewuski, AFJK, extrait de l'introduction, publié sur [korczak.fr](http://korczak.fr)

<sup>iv</sup> Falska, op.cit., inédit

<sup>v</sup> Arnon Joseph, « *Wo was Janusz Korczak ?* », brochure, Midstream N.Y., mai 1973, trad. AFJK inédite en français.

<sup>vi</sup> Korczak utilise le mot « samojondt » en polonais, qui signifie littéralement : « auto-pouvoir ».

<sup>vii</sup> Arnon, op. cit.

<sup>viii</sup> « [Helena Radlińska et la naissance de la pédagogie sociale en Pologne](#) », par Ewa Marynowicz-Hetka, titulaire de la chaire de pédagogie sociale à l'université de Lodz, compte rendu du séminaire du 30 janvier 2008 à l'université Paris Descartes.

<sup>ix</sup> Alors qu'en 2009 en France, le simple affichage pourtant obligatoire du texte de la CIDE n'est même pas respecté.

<sup>x</sup> Voir notre article sur le site [korczak.fr](http://korczak.fr) : « [L'appel de Varsovie du Commissaire Hammarberg sur les traces de Janusz Korczak](#) », appelant solennellement les gouvernements et les institutions à plus de considération pour la parole et les opinions des enfants, le 20 novembre 2007 à Varsovie.